

ÉCHÉANCIER 2025

Demandes présentées au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ou Comité de Préservation du Patrimoine Bâti (CPPB)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dérogation mineure (DM)

CCU / PIIA	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Dépôt de la demande complète	8 janvier	5 février	5 mars	9 avril	21 mai	9 juillet	6 août	3 septembre	12 novembre
CCU	4 février	4 mars	1 avril	6 mai	17 juin	5 août	2 septembre	30 septembre	9 décembre
Adoption résolution au Conseil	24 février	24 mars	28 avril	26 mai	14 juillet	25 août	22 septembre	24 novembre	janvier 2026
Possibilité d'émission du permis	mars	avril	mai	juin	juillet	septembre	octobre	décembre	février 2026

CCU / DM	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Dépôt de la demande complète	8 janvier	5 février	5 mars	9 avril	21 mai	9 juillet	6 août	3 septembre	12 novembre
CCU	4 février	4 mars	1 avril	6 mai	17 juin	5 août	2 septembre	30 septembre	9 décembre
Affichage de l'avis public	6 février	6 mars	10 avril	8 mai	26 juin	7 août	4 septembre	6 novembre	janvier 2026
Adoption résolution au Conseil	24 février	24 mars	28 avril	26 mai	14 juillet	25 août	22 septembre	24 novembre	janvier 2026
Possibilité d'émission du permis	mars	avril	mai	juin	juillet	septembre	octobre	décembre	février 2026

DÉMOLITION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dépôt de la demande complète	12 décembre 2024	16 janvier	13 février	20 mars	17 avril	15 mai	12 juin	24 juillet	14 août	6 novembre
Affichage de l'avis 10 jours	9 janvier	30 janvier	27 février	3 avril	1 mai	29 mai	26 juin	7 août	28 août	20 novembre
CPPB	20 janvier	10 février	10 mars	14 avril	12 mai	9 juin	7 juillet	18 août	8 septembre	1 décembre
Fin du délai d'appel de 30 jours	20 février	13 mars	10 avril	15 mai	12 juin	10 juillet	7 août	18 septembre	9 octobre	1 janvier 2026
Conseil de ville	24 mars	28 avril	28 avril	16 juin	14 juillet	25 août	25 août	24 novembre	24 novembre	janvier 2026

LA DIRECTION DE L'URBANISME PROCÈDE AU TRAITEMENT D'UNE DEMANDE LORSQUE CELLE-CI EST COMPLÈTE ET ACCOMPAGNÉE DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS. LES DEMANDES SONT TRAITÉES SELON L'ORDRE D'ARRIVÉE DE LA DEMANDE COMPLÈTE ET CONFORME.

Les dates de ce calendrier sont à titre indicatif. Elles peuvent varier pour toute raison et la Ville n'est pas tenue de les respecter.